



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 14 décembre 2018

# Ouverture dominicale des commerces en Vendée

Les mouvements sociaux du mois de novembre ont fortement affecté l'économie du département et plus particulièrement celle des zones d'activités commerciales et des centres villes.

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement dès le 23 novembre 2018 pour accompagner les entreprises pouvant être impactées par le mouvement des « gilets jaunes », le préfet a signé le 6 décembre 2018 un arrêté portant dérogation à la règle du repos dominical pour l'ensemble des commerces de détail (spécialisés ou non spécialisés) alimentaires et non alimentaires en Vendée.

Cet arrêté autorise ces commerces à ouvrir les dimanches 16, 23 et 30 décembre 2018.

